

PROCES-VERBAL de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 mai 2012
Team STMG
Lycée C.Gide, section STMG
Place A. Bosc, 30700 UZES

L'an mil deux mille douze, le vingt et un mai à 13 heures, les membres de l'association, se sont réunis au Lycée C.Gide

L'assemblée est présidée par Mme Champetier en sa qualité de présidente. Le secrétariat est assuré par Mme Roussel ;

Le président constate que tous les membres sont présents; le nombre total de voix est ainsi de trois sur trois. Madame la Présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions à la majorité requise.

Puis, le président rappelle que l'ordre du jour de la présente réunion est le suivant :

- Constitution de l'association Team STMG ;
- Détermination du montant de la cotisation annuelle ;
- Questions diverses.

Il donne ensuite lecture des statuts et ouvre les débats. Un échange de vues intervient. Personne ne désirant plus prendre la parole, le président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La constitution de l'association est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

Après lecture, les statuts sont approuvés à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Après débat l'assemblée générale décide de fixer le montant de la cotisation pour la rentrée 2012-2013 à 10 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 13h30 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par la présidente et la secrétaire.